



Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU VENDREDI 18 JUIN 2021

Date de la convocation : 15 juin 2021

Date d'affichage : 15 juin 2021

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt,

Le vendredi dix-huit à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 15 juin 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

M. Eddy ROLIN est élu secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus et procède à l'appel des élus :

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Franky SALON, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN, Mme Virginie VASSEUR a donné procuration à M. Eddy ROLIN.

Lesquels forment la majorité des élus en exercice

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.

Les membres signent la feuille de présence.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2021.**

Aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Les membres présents procèdent à la signature.

URBANISME

1. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'HAVERSKERQUE.

Mme CATOUILLARD du cabinet URBYCOM intervient pour la présentation du Plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune d'Haverskerque. Elle rappelle qu'il s'agit pour la commune de la phase finale du projet dont la révision générale a été initiée par le Conseil Municipal en sa séance du 23 septembre 2015. Le P.L.U. prend en compte les nouveaux enjeux et dispositions législatives en matière d'urbanisme et détaille plusieurs axes d'orientations au sein du Projet d'aménagement de développement durable (PADD) et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). (cf. document joint).

Le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable avec deux réserves et deux recommandations.

Mme Brigitte DELANNOY précise que, concernant la remarque relative à la Sarl « L'atelier du chêne », le Commissaire-enquêteur s'est trompé dans l'interprétation de la question. La demande formulée ne concernait pas une reconnaissance de la société comme exploitation agricole. Elle souligne également les difficultés de compréhension et d'aptitude aux fonctions du commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Lille.

Madame le Maire confirme ces difficultés.

M. Bertrand TRINEL revient sur le troisième axe et s'interroge sur les liaisons douces prévues notamment pour rejoindre le premier 1AU et le futur lotissement.

Mme le Maire rappelle que la situation géographique de la Mairie est en zone humide et que seul un chemin non-artificialisé peut être envisagé ce qui serait cohérent avec les ambitions de la CCFL et entrerait dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Après avoir entendu le rapport de **M. Eddy ROLIN**, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (14 voix POUR, 1 ABSTENTION) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** les modifications apportées au projet de PLU arrêté ;
- **APPROUVER** le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente ;

- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **INDIQUER** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Haverskerque aux jours et heures d'ouverture habituel d'ouverture durant un mois ;
- **INDIQUER** que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie d'Haverskerque durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- **ETANT PRECISE** que la délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;
- **INDIQUER** que la délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception en Sous-préfecture de Dunkerque, accompagnée du dossier de PLU, et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

2. DEMOLITION DU BATIMENT DE L'ABCDIAIRE – DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 849 ET AUTORISATION DE TRAVAUX.

Après avoir entendu le rapport de **M. Eddy ROLIN**, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ; le Conseil Municipal décide de :

- **CONSTATER** la désaffectation du bâtiment sis parcelle cadastrée A 849 rue du Bellot, n'étant plus utilisé pour les besoins de l'école.
- **PRONONCER** son déclassement du domaine public communal, en vue de sa démolition.
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FINANCES

3. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2021 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1.

Après avoir entendu le rapport de **M. Philippe BLERVAQUE**, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

M. Bertrand TRINEL s'étonne du montant de la dépense relative à l'aménagement d'arbustes le long de la RD 916.

M. Philippe BLERVAQUE et Mme le Maire explique que ce montant correspond au devis réalisé pour le montage du budget et le dossier de demande de subvention (environ 23.65 € TTC pour la pose d'un géotextile et des charmilles).

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix) ; le Conseil Municipal décide de :

- **AUTORISER** la décision rectificative du BP 2021 suivante :

	Article / Chapitre	RAR + BP 2021	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Total BP + DM 1
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	001/001	132 677.01	0.00	0.02	132 677.03
040 Opérations d'ordre entre section	2118/040	2 000.00	-2 000.00	0.00	0.00
	21318/040	22 000.00	-22 000.00	0.00	0.00
041 Opérations patrimoniales	21312/041	4 000.00	-4 000.00	0.00	0.00
	2313/041	60 604.80	-60 604.80	0.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	2118/21	0.00	0.00	2 000.00	2 000.00
	21312/21	0.00	0.00	4 000.00	4 000.00
	21318/21	0.00	0.00	22 000.00	22 000.00
23 Immobilisations en cours	2313/23	12 436.80	0.00	48 168.00	60 604.80
041 Opérations patrimoniales	1068/041	32 250.26	-32 250.26	0.00	0.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	1068/10	0.00	0.00	32 250.28	32 250.28
011 Charges à caractère général	617/011	1 000.00	0.00	2 000.00	3 000.00
012 Charges de personnel	64162/012	0.00	0.00	3 000.00	3 000.00
023 Virement à la sect° d'investis.	023/023	474 766.90	-6 000.00	0.00	468 766.90
65 Autres charges gestion courante	6535/65	0.00	0.00	1 000.00	1 000.00

ADMINISTRATION GENERALE

4. REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE PERISCOLAIRE – MODIFICATION AU 1ER SEPTEMBRE 2021.

Après avoir entendu le rapport de **Mme Catherine WILLEMS**, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

Mme Domitille DENEUVILLE demande si le télétravail a eu une incidence sur la fréquentation des enfants à la garderie.

Mme le Maire remarque qu'il y a plus d'enfants accueillis depuis la mise en place du télétravail.

Monsieur Bertrand TRINEL s'interroge sur la solution Mypérischool en cas de panne informatique ou de non-accès des familles à Internet.

Mme le Maire et Monsieur Philippe BLERVAQUE indiquent qu'il y aura la possibilité de venir en mairie au besoin.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix) ; le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** le règlement intérieur ci-annexé ;
- **PRECISER** que ce document sera disponible sur l'espace famille et devra être signé par chaque responsable d'élève.

RESSOURCES HUMAINES

5. DISPOSITIF DE CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE) POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNE – AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION.

Après avoir entendu le rapport de **Mme Jocelyne DURUT**, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix) ; le Conseil Municipal décide de :

- **FIXER** la rémunération des réunions de préparation au taux horaire journalier précédemment définis et rappelés ci-après :
 - o *Directeur.rice : Salaire journalier de 80,00 € brut ;*
 - o *Animateur.rices diplômé.es BAFA : Salaire journalier de 60,00 € brut ;*
 - o *Animateur.rices stagiaires BAFA : Salaire journalier de 50,00€ brut ;*
 - o *Animateur.rices non qualifié.es BAFA : Salaire journalier de 30,00€ brut ;*

6. TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR AU 01/07/2021.

Après avoir entendu le rapport de **Mme Jocelyne DURUT**, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Monsieur Bertrand TRINEL s'interroge sur la possibilité de réduire le fauchage des bords des routes en dehors de l'agglomération pour mettre en place une gestion différenciée comme pour les départementales favorisant la biodiversité.

Madame le Maire indique que le fauchage est très demandé notamment par les familles pour davantage de visibilité et la sécurité des piétons.

Monsieur Eddy ROLIN précise que le département du Nord ne possède pas d'enveloppe budgétaire suffisante à l'entretien de la rue de Merville.

Madame Domitille DENEUVILLE demande le nombre d'agents au services techniques actuellement.

Madame le Maire informe que les deux personnes sont à temps plein actuellement pour satisfaire tous les besoins de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix) ; le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/07/2021 comme suit :

Grade	Catégorie	Quotité de travail	Nombre de postes
EMPLOIS PERMANENTS			
Filière administrative			5
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2
Adjoint administratif	C	TC	2
Filière technique			7
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} Classe	C	33/35	1
Adjoint technique	C	TC	3
Adjoint technique	C	31/35	1
Adjoint technique	C	17/35	1
Filière sociale			2
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	TC	1
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	TC	1
Filière Animation			2
Adjoint d'animation	C	30/35	1
Adjoint d'animation	C	28/35	1
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS			16
EMPLOI NON PERMANENTS			
Adjoint technique	C	7/35	1

Adjoint technique	C	TC	1
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS			2

- **INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés au budget de l'exercice en cours (Imputation au chapitre 012 – Charges de personnel).

7. ACTION SOCIALE DU PERSONNEL – RESILIATION DU CONTRAT D’AFFILIATION DE LA COMMUNE AUPRES DE PLURELYA ET ADHESION AU COMITE NATIONAL D’ACTION SOCIALE.

Après avoir entendu le rapport de **Mme Jocelyne DURUT**, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l’unanimité (15 voix) ; le Conseil Municipal décide de :

- **AUTORISER** la résiliation de l’adhésion de la commune auprès de l’organisme PLURELYA au 31/12/2021 ;
- **AUTORISER** le principe de la signature de la convention annexée à la présente délibération, au bénéfice des agents précités ;
- **DESIGNER** Mme Joanne CAMUS, D.G.S., en qualité de déléguée auprès du CNAS ;
- **DECIDER** de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01/01/2022 ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer la convention d’adhésion au CNAS.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Haverskerque, le 24/06/2021

**Mme Jocelyne DURUT,
Maire d’HAVERSKERQUE**



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 JUN 2021

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02/04/2021		Adopté à l'unanimité
2. Approbation du plan local d'urbanisme de la commune d'Haverskerque.		Adopté à la majorité
3. Démolition du bâtiment de l'abécédaire – désaffectation et autorisation de travaux.		Adopté à l'unanimité
4. Budget principal de la ville 2021 – décision budgétaire modificative n°1.		Adopté à l'unanimité
5. Règlement intérieur du service périscolaire – modification au 1 ^{er} septembre 2021.		Adopté à l'unanimité
6. Dispositif de contrat d'engagement éducatif (CEE) pour assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs de la commune – ajustement de la rémunération.		Adopté à l'unanimité
7. Action sociale du personnel – résiliation du contrat d'affiliation de la commune auprès de Plurelya et adhésion au comité national d'action sociale (CNAS).		Adopté à l'unanimité